

DHL EXPRESS

CHANGEMENT RÉGLEMENTAIRE AUX FIDJI

APERÇU

Dernière mise à jour: 14 août 2024

APERÇU DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES AUX FIDJI



Le gouvernement des Fidji a approuvé les modifications réglementaires suivantes, qui entreront en vigueur le 28 juin 2024 :

1. **La valeur de minimis des droits de douane** pour les importations personnelles (Business to Consumer / B2C) a été réduite de 2,000 FJD à 1,000 FJD.
2. **La TVA à l'importation (Taxe sur la valeur ajoutée)** de 15% sera désormais perçue sur toutes les importations personnelles (Business to Consumer / B2C) aux Fidji pour la valeur totale de l'envoi.

Importations personnelles (B2C)	Jusqu'au 27 juin 2024	Depuis le 28 juin 2024
Valeur de minimis des droits d'importation	2,000 FJD	1,000 FJD
TVA à l'importation	15% (à partir de 2,000 FJD)	15% sur la Valeur de l'envoi

Voir l'exemple ci-dessous:

Goods Value FJD	Duty & VAT Calculations Examples					
	Duty (Example 5%)		VAT 15%		Total Payable FIJI Customs Authorities	
	Up to June 27th 2024	As of June 28th 2024	Up to June 27th 2024	As of June 28th 2024	Up to June 27th 2024	As of June 28th 2024
FJD 800.00	FJD 0.00	FJD 0.00	FJD 0.00	FJD800.00 @ 15% = FJD120.00	FJD 0.00	FJD 120.00
FJD 3000.00	(first FJD2000.00 duty free)Balance FJD1000@5%=FJD50.00	(first FJD1000.00 duty free)Balance FJD2000.00@5%=FJD100.00	(first FJD2000.00 VAT Free) (Balance FJD1000.00 + FJD50.00 duty) @15% = FJD157.50	FJD3000.00+Duty FJD100.00 @15%= FJD465.00	FJD 207.50	FJD 565.00

QU'EST CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ?

Le principal impact pour les expéditeurs et les destinataires est que la valeur de minimis des droits de douane pour les importations personnelles a été réduite de 2,000 FJD à 1,000 FJD et, en outre, la TVA à l'importation de 15% sera perçue sur toutes les expéditions personnelles (Business to Consumer / B2C), quelle que soit leur valeur.

COMMENT ÉVITER LES RETARDS ?

Pour éviter les retards, les expéditeurs du reste du monde vers les Fidji doivent :

- Fournir **des données complètes et précises sur la facture commerciale/proforma par voie électronique** via les solutions d'expédition électronique de DHL Express, y compris les descriptions des marchandises, les valeurs détaillées, le pays d'origine, etc.
- Fournir le **numéro de téléphone portable et l'adresse e-mail du destinataire aux Fidji** lors de la création de l'envoi, afin que DHL puisse contacter le destinataire si nécessaire.

Pour éviter les retards, les destinataires aux Fidji doivent :

- Dans la mesure du possible, utilisez la solution DHL ADC (Advanced Duty Collection) : le destinataire recevra un courrier électronique et un lien pour le paiement en ligne de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) à DHL Express avant la livraison.
- S'il n'utilise pas ADC, le destinataire final doit disposer des fonds disponibles par carte de crédit, espèces, chèque d'entreprise ou chèque bancaire pour payer lors de la livraison.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Résumé du budget des Fidji 2024-2025

<https://frcs.org.fj/wp-content/uploads/2024/06/Budget-Summary-2024-2025.pdf>

Guide des Concessions Douanières des Fidji

<https://www.frccs.org.fj/wp-content/uploads/2020/08/SIG-2020-39-Concession-Code-212-Importation-of-Goods-for-Personal-Use-by-a-Private-Individual.pdf>

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Nous avons tout fait pour nous assurer que les informations contenues dans le présent document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources censées être fiables. Cependant, nous ne saurions formuler aucune garantie, explicite ni implicite, concernant le caractère exact, adéquat, exhaustif, licite, fiable ou utile des informations en question. L'ensemble des informations contenues dans le présent document sont fournies « en l'état ». DHL Express, ses partenaires ou ses sociétés affiliées dans le cadre du Deutsche Post DHL Group et leurs partenaires, leurs agents ou leurs collaborateurs respectifs ne sauraient en aucun cas être responsables envers vous ou qui que ce soit d'autres d'une quelconque décision prise ou action menée sur la foi des informations contenues dans le présent document ni d'un quelconque dommage indirect, spécial ou similaire, même s'ils étaient avertis de la possibilité d'un tel dommage.

